



Locataire professionnel qui veut mettre fin à un contrat de locat

Par **liman**, le **05/05/2010** à **12:20**

Bonjour,

Un propriétaire d'un appartement m'a loué une pièce dans son appartement il ya maintenant 8 mois et pour une durée de deux ans pour mon installation professionnelle (infirmier libéral).dans le contrat une condition importante n'était pas respectée à savoir la mise en place d'un point d'eau.

Sachant que je n'ai jamais payé même pas la caution du moment que les travaux n'ont pas été réalisés (le propriétaire ne m'a jamais rien réclamé à ce jour du moment qu'il n'a rien fait et en plus la pièce est encombrée avec ses effets personnels; lit, table, armoire,...etc)

Aujourd'hui, je veux mettre fin à ce contrat caduque!

Car j'ai trouvé un nouveau cabinet qui me convient et qui respecte surtout les normes professionnelles et les exigences de la profession.

Est ce que je peux remettre les clés et partir tout de suite?

Est ce que je peux lui envoyer un recommandé en l'informant de mon départ?

Dois-je le payer?

Dois-je respecter un préavis?

Je ne sais pas quoi faire!

MERCI de m'éclairer sur ce que je dois faire.

Je vous souhaite une excellente journée Mr LIMAN

Par **fabienne034**, le **05/05/2010** à **17:06**

bonjour,

comme tout est faux, je ne sais que vous conseiller !

un bail professionnel de 2 ans n'existe pas c'est 3 ans pour une association ou 6 ans pour un local professionnel

pour tout savoir sur le bail professionnel

<http://www.fbIs.net/BAILPROFESSIONNEL.htm>